

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Série : ES

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

SESSION 2020

Obligatoire

Durée totale de l'épreuve : **4 heures - Coefficient : 7**

Vous traiterez au choix le sujet 1 ou le sujet 2.

Vous mentionnerez sur votre copie le sujet choisi 1 ou 2.

Dès que les sujets vous sont remis, assurez-vous qu'ils sont complets.

L'usage de tout modèle de calculatrice est interdit.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2020

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

SÉRIE ES

Obligatoire

SUJET 1

Durée de l'épreuve : 4 heures Coefficient : 7

L'usage de la calculatrice est interdit.
--

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

Le candidat traitera au choix soit la dissertation, s'appuyant sur un dossier documentaire, soit l'épreuve composée.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Dans quelle mesure les instruments de la politique climatique permettent-ils de préserver l'environnement ?

DOCUMENT 1

Prix des produits énergétiques d'origine fossile consommés par les ménages et variations de 2014 à 2018 (moyennes annuelles)

	2014	2018	Variation en %
GAZOLE (€/L)			
Prix TTC ¹ dont :	1,28	1,42	10,9%
- Taxes	0,51	0,71	38,7%
- Autre	0,77	0,71	-7,7%
ESSENCE SP95 (€/L)			
Prix TTC dont :	1,48	1,51	2,0%
- Taxes	0,73	0,82	12,5%
- Autre	0,75	0,69	-8,1%
FIOUL DOMESTIQUE (€/L)			
Prix TTC dont :	0,86	0,90	5,0%
- Taxes	0,07	0,19	176,0%
- Autre	0,79	0,71	-9,7%
GAZ NATUREL (€/MWh PCS²)			
Prix TTC dont :	72,51	75,20	3,7%
- Taxes	1,69	10,14	499,3%
- Autres	70,82	65,06	-8,1%

Source : d'après « Projet de loi de finances 2019 : Taxe carbone, l'heure de la vérité », *Policy Brief*, Christian DE PERTHUIS et Anouk FAURE, novembre 2018.

1 : TTC : Toute taxe comprise.

2 : MWh PCS : unité de mesure de l'énergie correspondant à un Mégawatt-heure de pouvoir calorifique supérieur.

DOCUMENT 2

Article premier

Objet et objectifs

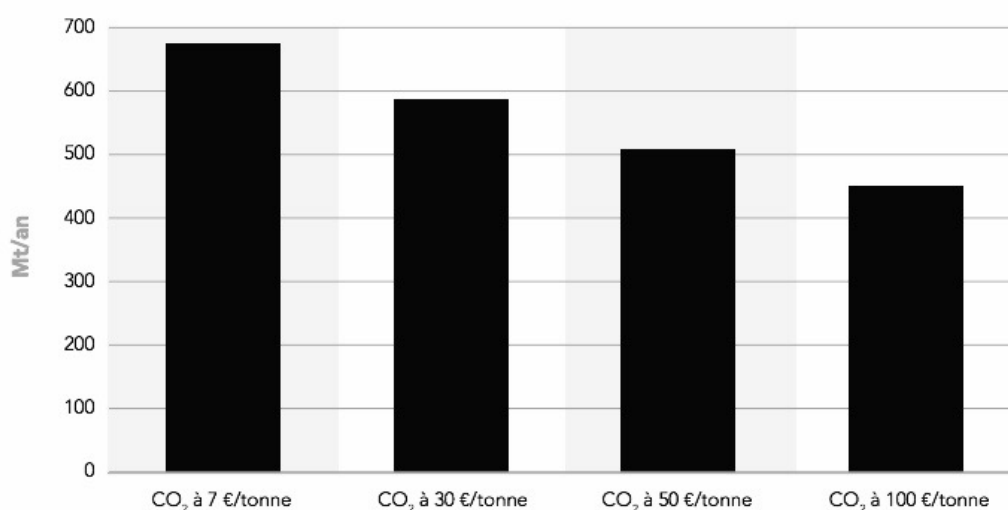
1. Le présent règlement établit des exigences de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures particulières neuves et pour les véhicules utilitaires légers neufs, afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de l'Union de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, tel qu'il est énoncé dans le règlement (UE) 2018/842, et des objectifs de l'accord de Paris, et afin de garantir le bon fonctionnement du marché intérieur.
2. À partir du 1^{er} janvier 2020, le présent règlement fixe un objectif à l'échelle du parc de l'Union de 95 g de CO₂/km pour les émissions moyennes des voitures particulières neuves immatriculées dans l'Union et un objectif à l'échelle du parc de l'Union de 147g de CO₂/km pour les émissions moyennes des véhicules utilitaires légers neufs immatriculés dans l'Union, mesurés, jusqu'au 31 décembre 2020, conformément au règlement (CE) n°692/2008 et aux règlements d'exécution (UE) 2017/1152 et (UE) 2017/1153, et, à partir du 1^{er} janvier 2021, conformément au règlement (UE) 2017/1151.
3. Le présent règlement sera complété jusqu'au 31 décembre 2024, par des mesures additionnelles visant à réaliser une réduction supplémentaire de 10 g de CO₂/km, dans le cadre de l'approche intégrée de l'Union visée dans la communication de la Commission du 7 février 2007 intitulée « Résultats du réexamen de la stratégie communautaire de réduction des émissions de CO₂ des voitures et véhicules commerciaux légers ».

Source : règlement (UE) 2019/631 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019,
Journal officiel de l'Union européenne, 25 avril 2019.

DOCUMENT 3

Estimation d'émissions annuelles de CO₂ selon le prix de la tonne de CO₂

(en millions de tonnes par an)



Source : d'après « Signal prix du CO₂, Analyse de son impact sur le système électrique européen », RTE (Réseau de Transport d'Electricité) en partenariat avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), mars 2016.

Lecture : selon l'estimation, un prix du CO₂ de 7 euros la tonne entraînerait des émissions annuelles de CO₂ de 680 millions de tonnes par an pour les treize pays de l'Ouest de l'Europe.

DOCUMENT 4

Véhicules en service : parc moyen (en milliers de véhicules)

Type de véhicule	1993	1999	2005	2011	2017
Voitures particulières	24 203	27 145	30 000	31 425	32 520
Véhicules utilitaires légers	4 441	4 939	5 549	5 869	6 152
Véhicules lourds	613	626	655	647	640
Total	29 257	32 711	36 204	37 941	39 312

Source : d'après « Véhicules en service, données annuelles de 1990 à 2018 », INSEE, 8 octobre 2019.

Champ : France métropolitaine.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

- 1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.*
- 2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.*
- 3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :*
 - en développant un raisonnement ;*
 - en exploitant les documents du dossier ;*
 - en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
 - en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances

1. Vous présenterez deux déterminants du choix de localisation des firmes. (3 points)
2. Distinguez les classes sociales et les groupes de statut dans l'analyse de Max Weber. (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Après avoir présenté le document, vous comparerez les taux de syndicalisation en France selon les caractéristiques des salariés et le secteur

Taux de syndicalisation en 2016 en France métropolitaine selon les caractéristiques des salariés et le secteur

(en pourcentage)

	Ensemble des salariés	Salariés de la fonction publique	Salariés du secteur marchand et associatif
Ensemble	10,8	18,7	8,4
Sexe :			
Hommes	11,8	21,4	9,7
Femmes	9,8	17,1	6,7
Âge :			
Moins de 30 ans	3,6	4,9	3,3
30 à 39 ans	9,2	17,0	7,2
40 à 49 ans	13,0	21,3	10,1
50 ou plus	14,6	23,8	11,4
Catégorie sociale :			
Cadres	11,0	23,2	6,2
Professions intermédiaires	12,1	16,8	10,3
Employés	10,6	17,3	7,9
Ouvriers	9,6	20,7	8,7

Source : d'après la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES), 2018.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que l'allègement du coût du travail ne permet pas toujours de lutter efficacement contre le chômage.

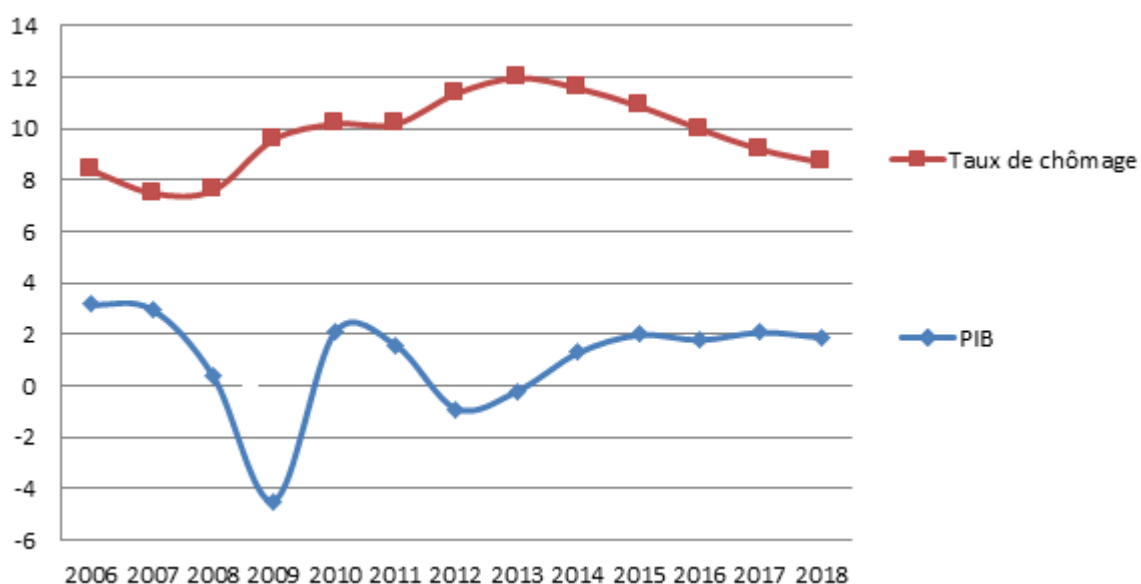
DOCUMENT 1

Un redressement de la croissance - par une politique de stimulation de la demande, en augmentant les dépenses publiques d'infrastructures par exemple - créera des emplois. [...]. La croissance du PIB est responsable de plus de 70 % de la fluctuation de l'emploi au Canada et aux États-Unis et de 40 % environ en Russie, au Royaume-Uni et en Australie [...]. [...] Pour la majorité des pays du monde, il est important de tenir compte de la croissance pour comprendre l'évolution à court terme du chômage. [...] Ainsi, si les entreprises ne voient pas leur chiffre d'affaires s'améliorer, elles n'augmenteront pas leur capacité de production. Il est donc essentiel de veiller à ce que la demande soit au rendez-vous pour soutenir l'offre. C'est pourquoi les pays doivent faire appel à toutes les politiques - monétaires, budgétaires et structurelles - pour augmenter le plus possible la croissance *au niveau national* et amplifier son impact par une coordination *au niveau international*.

Source : d'après « La croissance créatrice d'emplois : un nouveau regard sur une relation ancienne », *Fonds Monétaire International*, 9 novembre 2016.

DOCUMENT 2

Évolution du taux de croissance du PIB et du taux de chômage dans la zone euro (en %)



Source : FMI, 2019.

DOCUMENT 3

Coût horaire du travail* et taux de chômage (2018)

	Coût du travail (en €)	Taux de chômage (en %)
Espagne	21,4	15,3
France	35,8	9,1
Italie	28,2	10,6
Danemark	43,5	5,0
Allemagne	34,6	3,4
Royaume-Uni	27,4	4,0

Source : d'après Eurostat, 2019.

* Coût de la main-d'œuvre dans l'industrie, la construction et les services (sauf l'administration publique).